

4 FAVORISER LES PROJETS DES ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTEXTE TERRITORIAL

Réussir le pari du développement durable ne peut se faire sans le concours des acteurs sociaux-économiques, des organisations et des individus.

Ainsi, l'ambition est d'interpeller le plus grand nombre et d'accompagner les initiatives, au niveau local, permettant la révision des pratiques, des moyens mis en œuvre, des modes de fonctionnement et la recherche

de solutions transversales, décloisonnées adaptées aux territoires ruraux et à ses acteurs.



OBJECTIFS POURSUIVIS

- 1 Mieux connaître l'existant pour agir pertinemment, collectivement,
- 2 Réduire les émissions de GES dans les mobilités du quotidien,
- 3 Favoriser l'autonomie énergétique du territoire,
- 4 Accompagner les acteurs dans leurs transitions



TYPES D'OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- ▷ Solutions de mobilités solidaires et/ou non carbonées mutualisées ou solutions de co-mobilité entre plusieurs structures,
- ▷ Actions de sensibilisation ou d'expérimentation aux conduites économes en énergie et en matière, à destination des entreprises,
- ▷ Projets de production collective d'énergie renouvelable en autoconsommation totale,
- ▷ Projets collectifs de développement local de la filière bois énergie,
- ▷ Mise en valeur d'initiatives innovantes et exemplaires relatives à la construction écologique.



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- ▷ Collectivités territoriales et leurs groupements,
- ▷ Etablissements publics,
- ▷ Groupements d'intérêts publics,
- ▷ Associations,
- ▷ Organismes consulaires,
- ▷ Entreprises.



DÉPENSES ÉLIGIBLES

Fonctionnement :

- ▷ dépenses de personne (application d'un coût horaire unitaire de 34,12 €), coûts indirects de 15% (basés sur les dépenses de personnel), prestations de services ou intellectuelles (communication, animation, études...),

Investissement :

- ▷ travaux, acquisition de matériel...